



Notre Code d'éthique professionnelle

Faire ce qui est juste !

CAE

Notre Code d'éthique professionnelle

Faire ce qui est juste !

La réussite à court terme et à long terme de CAE repose en grande partie sur le comportement de chacun d'entre nous.

C'est pourquoi nous devons :

- Être équitables, dignes de confiance et respectueux;
- Respecter les lois, être responsables et transparents;
- Devenir des champions de l'intégrité et de ce Code d'éthique professionnelle;
- Faire preuve de courage pour signaler les violations sans délai.

Table des matières

Message de notre chef de la direction	4	Assurer un milieu de travail sécuritaire	21
Notre mission	5	Santé et sécurité au travail	22
Notre vision	5	Communiquer avec les intervenants externes	23
Nos valeurs	6	Gérer notre impact environnemental	25
À propos de notre Code d'éthique professionnelle	7	Renforcer la sécurité aérienne	27
Qui est responsable de l'éthique à CAE?	8	Collaborer avec les gouvernements	29
Face à une question éthique	9	Contrats gouvernementaux	30
Signaler une violation : c'est notre devoir	10	Demandes de renseignements du gouvernement	30
Agir de manière équitable	11	Renseignements classifiés du gouvernement	30
Conformité aux contrôles à l'importation et à l'exportation et aux sanctions économiques	12	Lobbyisme	30
Pots-de-vin et autres paiements irréguliers	12	Protéger notre propriété intellectuelle	31
Cadeaux et marques de courtoisie	13	Respecter la confidentialité et la vie privée	33
Conflits d'intérêts	13	Nous protégeons les renseignements confidentiels	34
Concurrence loyale	14	Nous respectons la vie privée	34
Fraude et tromperie	14	Utiliser les actifs de CAE de manière responsable	35
Délit d'initié	15	Actifs numériques	36
Contributions politiques	15	Internet, intranet et courriel	36
Collaborer avec des tiers	15	Utilisation responsable de l'intelligence artificielle et de l'analyse de données	37
Tenue des dossiers et des contrats	16		
Se respecter les uns les autres	17	Obtenir des conseils sur le Code	38
Égalité des chances	18	Attestation de conformité	41
Harcèlement	18		
Harcèlement sexuel	18		
Faire respecter les droits de la personne	19		



Message de notre chef de la direction

Je suis fier de travailler à CAE, et je sais que vous l'êtes aussi. Ce que nous accomplissons, et la façon dont nous le faisons, illustrent notre engagement collectif.

Dès mon arrivée, j'ai été témoin de la détermination qui nous distingue en tant qu'entreprise, qui repose sur nos valeurs fondamentales d'intégrité et d'excellence. Elles orientent nos décisions et renforcent la confiance au sein de notre organisation.

Ces valeurs façonnent notre culture, définissent nos relations et protègent notre réputation. Elles sont au cœur de notre mission de rendre le monde plus sécuritaire et se reflètent dans notre façon de collaborer, de servir nos clients et d'innover en tant que leader dans notre domaine.

En attestation de notre Code d'éthique professionnelle, vous vous engagez envers l'intégrité, l'inclusion et l'imputabilité. Ce Code nous offre des repères clairs et contribue à créer un environnement de travail où chacun se sent en sécurité et capable de faire ce qui est juste – même lorsque c'est difficile ou que personne ne regarde.

Alors, si quelque chose vous semble préoccupant, parlez-en. Je m'attends à ce que vous posiez des questions, ou que vous nous fassiez part de vos inquiétudes, parce que c'est ainsi que nous restons fidèles à nos valeurs, que nous protégeons nos relations et que nous préservons notre réputation.

Nous sommes Un CAE. Ensemble, continuons à bâtir une culture où l'intégrité et l'excellence sont présentes dans tout ce que nous entreprenons et où chaque décision reflète le meilleur de ce que nous sommes.

Merci.

Matthew Bromberg
Président et chef de la direction



Notre mission

Être à l'avant-plan de l'immersion numérique grâce à des solutions de formation et de soutien opérationnel hautement technologiques qui rendent le monde plus sécuritaire.

Notre vision

Être le partenaire de choix partout dans le monde dans les domaines de l'aviation civile et de la défense et sécurité en révolutionnant la formation et les opérations critiques de nos clients grâce à des solutions numériques immersives qui améliorent la sécurité, l'efficacité et la préparation.

Nos valeurs

Nos cinq valeurs constituent l'essence de notre identité. Elles donnent vie à notre vision et définissent ce que nous cherchons à atteindre. Ils guident nos décisions et stimulent l'évolution de notre culture. Une culture forte et saine motive les employés et rassure les intervenants, y compris nos communautés et nos investisseurs.

Un CAE

Nous sommes fiers de travailler en tant qu'équipe passionnée, sans frontières et inclusive.

Pouvoir d'agir

Nous donnons aux employés la liberté de réussir en leur permettant de livrer, de prendre des initiatives et de prendre des décisions.

Innovation

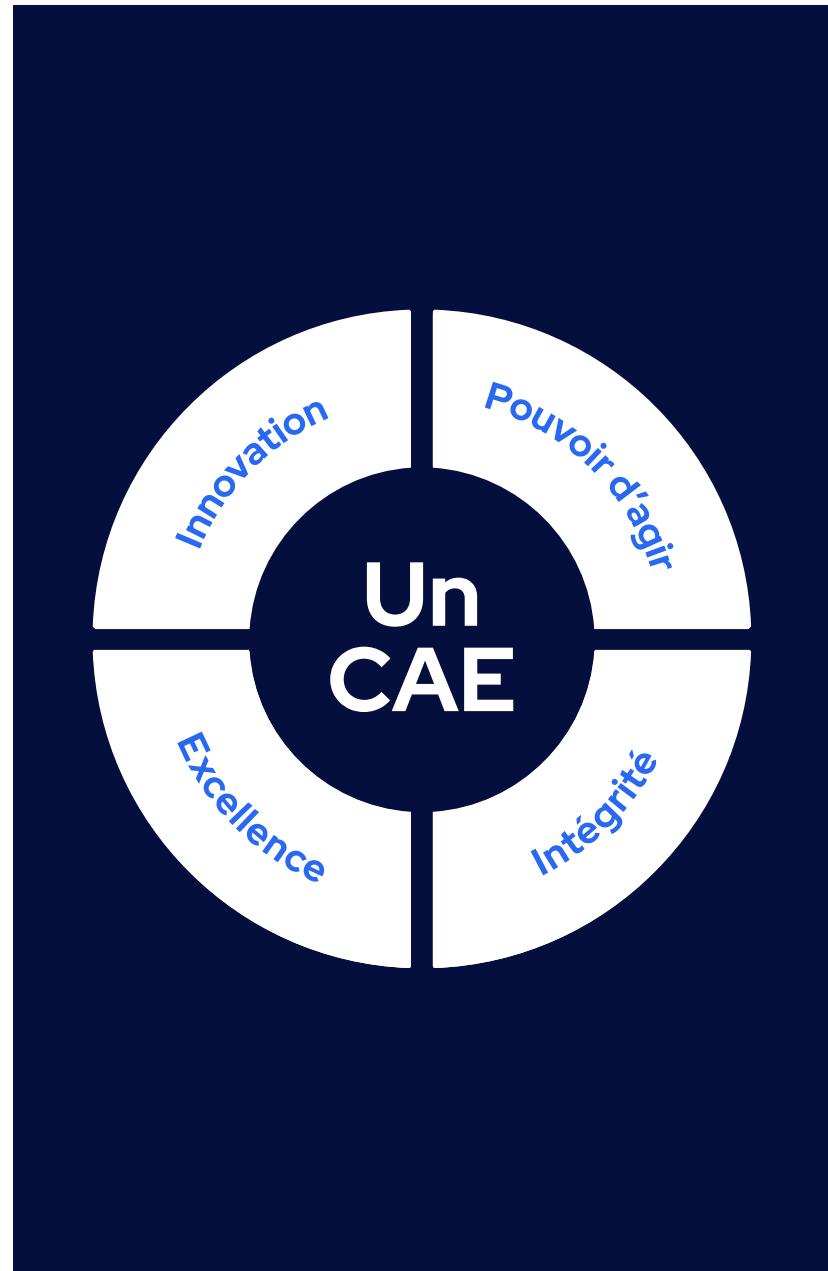
Pour nous, l'innovation n'est pas simplement un service, c'est un état d'esprit.

Excellence

Nous aspirons à être les meilleurs à tous les niveaux et dans tout ce que nous faisons.

Intégrité

Nous croyons en des communications claires et sincères.





À propos de notre Code d'éthique professionnelle

Nous nous aidons mutuellement à travailler et à vivre de façon honorable, en étant des modèles à suivre en matière de décisions et de conduites éthiques.

Notre réussite dépend de notre capacité à nous conformer sans relâche aux normes les plus élevées en matière d'intégrité et d'éthique. C'est pourquoi l'intégrité fait partie de nos valeurs d'entreprise. Agir avec intégrité, honnêteté et respect sont indispensables pour que nous puissions nous épanouir tant personnellement que professionnellement.

Ce Code d'éthique professionnelle explique comment agir lorsque diverses situations peuvent mettre en danger notre éthique et notre intégrité. Il décrit le comportement attendu de la part de tous les membres du conseil d'administration et du personnel de CAE ainsi que de ses filiales en propriété exclusive ou sous son contrôle. Cela inclut les travailleurs occasionnels et toute personne détachée auprès de coentreprises.

Notre Code ne prévaut pas sur les lois régissant nos activités commerciales. Nous devons toujours respecter la lettre et l'esprit des lois et réglementations applicables dans les territoires où nous exerçons nos activités. Toutefois, lorsque les lois ou réglementations locales autorisent quelque chose qui est interdit par le Code, nous devons alors suivre notre Code. Notre Code est également complété par les politiques et procédures de la société, qui fournissent des attentes, des directives ou des exigences plus précises.

Les fournisseurs, sous-traitants et partenaires d'affaires, y compris les tiers représentant CAE ou travaillant en son nom, doivent consulter le Code de conduite des fournisseurs et des partenaires d'affaires de CAE.

Qui est responsable de l'éthique à CAE ?

Nous le sommes tous.

Bien que nos équipes de l'Éthique et de la Conformité ainsi que des Ressources humaines soient responsables du Code, chacun d'entre nous a la responsabilité de le respecter et de veiller à ce que les autres en fassent autant. Il est également de notre devoir de signaler toute violation au Code qui s'est produite ou qui est sur le point de se produire.

Notre comportement influence fortement celui des autres. Lorsqu'une personne agit de manière juste, cela encourage généralement les autres à faire de même. De plus, les employés s'inspirent de la direction. C'est pourquoi nous attendons de tous nos cadres et dirigeants qu'ils soient des modèles d'éthique et d'intégrité irréprochables, et qu'ils veillent à ce que le Code soit activement diffusé, compris et suivi au sein de leurs équipes.



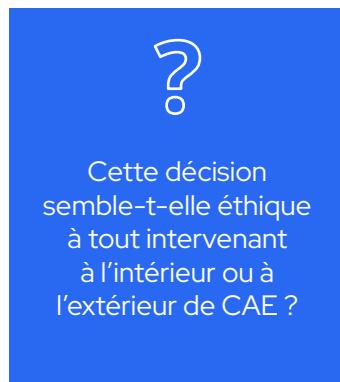
« Si quelque chose ne va pas, parlez-en. En matière de comportement éthique, nous devons tous viser les plus hauts standards. C'est ainsi que nous renforçons notre culture, attirons les meilleurs talents, offrons des produits et services exceptionnels, et méritons la confiance de ceux qui comptent sur nous. »

Matthew Bromberg
Président et chef de la direction



Face à une question éthique

En cas de zone grise dans le domaine éthique, il faut se poser quatre questions simples :



Allez-y

Si vous répondez « oui » aux quatre questions, c'est qu'il est plus que probablement sûr d'agir.

Demandez des directives

Si vous répondez « Je ne sais pas » à l'une des questions, demandez immédiatement des directives à votre gestionnaire ou superviseur, ou quelqu'un au bureau de l'Éthique et de la Conformité, au service des Ressources humaines ou au service juridique de CAE.

Arrêtez

Si vous répondez « Non » à l'une des questions, arrêtez-vous ici car il pourrait y avoir de graves conséquences, pour vous ou pour CAE.

Signaler une violation : c'est notre devoir

À CAE, nous avons le courage de nous exprimer.

Si nous pensons vraiment qu'une violation du Code s'est produite ou qu'elle est sur le point de se produire, nous avons l'obligation de la signaler, sachant que notre confidentialité sera protégée.

Nous pouvons signaler une violation présumée ou un comportement douteux en contactant :

À l'échelle des unités d'affaires :

- Notre superviseur ou gestionnaire
- Notre représentant des ressources humaines, du service juridique ou de l'éthique et de la conformité

À l'échelle de l'entreprise :

- Le service des ressources humaines
- Le service juridique
- Le bureau de l'éthique et de la conformité (ethics-and-compliance@cae.com)
- L'audit interne (internal-audit@cae.com)

À l'échelle du conseil d'administration :

- Président du conseil d'administration (boardchair@cae.com)



Faire un signalement confidentiel sur le système EthicsPoint à l'adresse ethicspoint.com ou en appelant la ligne d'assistance gratuite EthicsPoint.

Nous protégeons votre confidentialité.

Lorsque nous recevons des renseignements au cours d'une enquête, nous les traitons avec sérieux, équité et confidentialité. Nous prenons également des mesures appropriées en fonction de nos découvertes. Les allégations graves sont transmises au chef de la direction et au comité de gouvernance du conseil d'administration.

Nous avons un degré zéro de tolérance pour les représailles.

CAE ne tolère pas les représailles contre quiconque, de bonne foi, mène une enquête, y participe ou signale une inconduite. Tout superviseur ou gestionnaire qui intimide ou punit, directement ou indirectement, un employé qui signale une violation potentielle du Code s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.



[Pour en savoir plus, voir la section Signalements internes dans les politiques et procédures de la société.](#)



« Nous ne tolérerons aucune mesure punitive contre toute personne qui, de bonne foi, pose une question ou soumet une allégation de non-conformité à notre Code d'éthique professionnelle. »

Mark Hounsell
Chef des affaires juridiques et de la conformité,
et secrétaire

Agir de manière équitable

Nous savons que la seule manière d'être véritablement fiers de nos réalisations est d'agir de manière équitable.

- Nous avons une politique de tolérance zéro vis-à-vis les pots-de-vin et la corruption
- Nous nous engageons à maintenir une concurrence loyale



Nous respectons toutes les lois applicables partout où nous opérons. Cela n'est pas négociable.

Pour toutes les questions liées au contrôle des exportations, nous vérifions notre Politique générale en matière de conformité à l'exportation ou la politique nationale applicable, ou nous parlons à notre responsable des contrôles à l'exportation.

Conformité aux contrôles à l'importation et à l'exportation et aux sanctions économiques

Il est de notre responsabilité de connaître les lois et les coutumes des territoires dans lesquels nous opérons. Cela comprend les lois, règlements et directives applicables, y compris les sanctions économiques et les embargos, régissant l'exportation et le transfert de pièces, de composants et de données et services techniques.

Étant donné que les transactions internationales peuvent être complexes, notre groupe des contrôles à l'exportation est là pour nous assister. Certaines transactions, y compris celles qui concernent des équipements, des services et des données techniques de défense, peuvent nécessiter l'approbation du gouvernement canadien et/ou d'un gouvernement étranger. Nos experts en exportation peuvent nous aider à déterminer si une transaction spécifique nécessite ces approbations.



Offrir ou recevoir tout type de pot-de-vin peut entraîner la perte de notre emploi, une amende importante et même une peine d'emprisonnement.



Puis-je accepter un repas d'affaires d'un fournisseur?

Pots-de-vin et autres paiements irréguliers

Que ce soit avec un client, un fournisseur ou toute autre personne, y compris un autre employé de CAE, il est interdit d'offrir ou d'accepter tout type de paiement inapproprié pour obtenir ou conserver un avantage dans le cours des affaires ou en échange d'un traitement favorable. Cela comprend les paiements, qu'ils soient directs ou indirects, à un parent, à un représentant du gouvernement, à un agent, à un consultant, à un partenaire d'affaires ou à un employé d'une autre entreprise. Cela comprend également les petites sommes versées pour garantir ou accélérer l'exécution d'une tâche courante ou nécessaire (également appelées « paiements de facilitation »).

Même dans les pays où les pots-de-vin, les paiements de facilitation ou les commissions occultes sont des pratiques courantes dans le cours des affaires, nous refusons de jouer ce jeu. Nous ne collaborons qu'avec des tiers reconnus pour leur intégrité et signalons immédiatement tout signe de corruption ou de pots-de-vin.

 Pour en savoir plus, consultez la section « Anticorruption » dans les politiques et procédures de la société. Notre politique anticorruption est également disponible sur le site Web de CAE.

Lorsque l'on ne sait pas si un cadeau ou une invitation peut être considéré comme un pot-de-vin dans un pays en particulier, il faut communiquer avec le bureau de l'Éthique et de la Conformité.



J'ai reçu un cadeau d'un client que je sais que je ne peux pas accepter. Que dois-je faire ?

Cadeaux et marques de courtoisie

Nous faisons toujours preuve de discernement et de la plus grande prudence lorsque nous offrons ou recevons des cadeaux et des marques de courtoisie. Les cadeaux et les invitations, qu'il s'agisse de repas, d'une participation à des événements, de voyages ou d'hébergements, doivent être offerts ou acceptés pour établir des relations d'affaires saines, et jamais pour influencer les décisions d'une personne ou obtenir un avantage indu.

Nous veillons à ce que toutes les dépenses liées à l'offre d'un cadeau ou d'une marque de courtoisie soient raisonnables et transparentes. L'offre ou l'acceptation d'un cadeau somptueux pourrait facilement être perçue comme un pot-de-vin. Nous nous assurons également de bien comprendre les lois et coutumes locales, qui peuvent être encore plus strictes que dans notre pays d'origine.

 [Pour en savoir plus, consultez la rubrique « Cadeaux et marques de courtoisie » dans nos politiques et procédures de l'entreprise ou consultez le site Web de CAE.](#)



Nous discutons avec notre superviseur si nous pensons que nous pourrions avoir un conflit d'intérêts au travail.



Nous venons d'embaucher un employé qui a très récemment travaillé pour un concurrent de CAE. Puis-je lui demander des renseignements au sujet de notre concurrent ?

Conflits d'intérêts

Des conflits d'intérêts peuvent survenir chaque fois que nos intérêts financiers ou nos relations personnelles influencent les décisions que nous prenons au travail. Plusieurs situations peuvent potentiellement générer un conflit d'intérêts, par exemple :

- Détenir ou avoir une participation substantielle dans une entreprise qui est un client, un concurrent ou un fournisseur de CAE;
- Faire des affaires avec une société détenue ou contrôlée par un employé de CAE ou sa famille;
- Avoir des relations familiales avec des personnes qui sont à l'emploi d'un fournisseur ou d'un concurrent de CAE;
- Accepter des cadeaux ou des invitations de ceux qui cherchent à faire des affaires avec CAE;
- Avoir des intérêts commerciaux extérieurs qui interfèrent avec nos responsabilités à CAE;
- Utiliser les biens de CAE à des fins personnelles;
- Entretenir une relation étroite ou personnelle avec un employé subordonné.

Nous évitons également les conflits d'intérêts lorsque nous recrutons ou avons recours aux services de personnes qui sont ou ont été des employés du gouvernement, y compris des employés militaires. Veuillez consulter le bureau de l'Éthique et de la Conformité ou le service juridique pour obtenir des conseils.

Il est essentiel d'éviter même l'apparence d'un conflit entre nos intérêts personnels et ceux de CAE. C'est pourquoi il faut rapidement déclarer tout conflit potentiel à son superviseur afin de trouver une solution pour le résoudre.



[Pour en savoir plus, consultez la section « Conflits d'intérêt » dans les politiques et procédures de la société.](#)



Il est contraire à la loi de fixer les prix ou de se répartir les clients et les territoires de vente avec nos concurrents.



J'ai croisé une amie de l'université dans un salon professionnel, qui travaille pour l'un de nos concurrents. Elle m'a demandé comment vont les affaires ? Que dois-je lui répondre ?

Concurrence loyale

Nous respectons toutes les lois sur la concurrence partout où nous opérons. Cela signifie que nous évitons de conclure des accords avec des concurrents concernant les prix, les conditions de vente, la manipulation des offres et les boycotts. Nous ne discutons jamais non plus de renseignements sensibles ou exclusifs avec eux concernant nos prix, nos bénéfices, nos conditions de vente, nos coûts, notre capacité de production, nos stratégies, notre approvisionnement ou les biens et services que nous produisons ou vendons.

Nous veillons à ce que nos relations avec les clients, les fournisseurs et les concurrents soient justes, honnêtes et transparentes. Nous n'imposons jamais notre volonté. Nous respectons la liberté de nos clients et de nos fournisseurs de mener leurs activités comme bon leur semble.

Nous nous assurons toujours de bien comprendre les lois locales sur la concurrence avant d'entreprendre toute action susceptible de restreindre ou d'entraver la concurrence.

Fraude et tromperie

Nous ne cherchons jamais à obtenir un avantage de manière malhonnête ou frauduleuse, en induisant les autres en erreur, en faisant de fausses déclarations ou en permettant à quiconque représentant CAE de le faire. Cela inclut la fraude ou le vol et tout type de détournement de biens ou d'informations.

Les actions suivantes non seulement violent nos politiques, mais peuvent également être illégales :

- Fausser ou falsifier les registres de temp;
- Facturer incorrectement un compte ou un objectif de coût;
- Approuver des charges inappropriées;
- Transférer des coûts vers des comptes inappropriés.

La transaction ou la communication d'informations privilégiées à d'autres peuvent entraîner la perte de notre emploi, une amende importante voire une peine d'emprisonnement.



Ma famille et mes amis me posent souvent des questions sur CAE et s'ils devraient acheter des actions. En général, je leur dis ce que je sais de l'entreprise et leur propose d'en acheter. Est-ce correct ?

Délit d'initié

Il est interdit d'utiliser ou de divulguer des informations privilégiées (non publiques) pour réaliser un gain personnel ou en faire profiter une autre personne ou entreprise. La communication d'informations privilégiées, ainsi que la réalisation d'une opération ou la recommandation d'achat ou de vente de titres de CAE ou d'autres entreprises sur la base de ces informations, sont illégales et constituent une violation de notre politique.

Voici des exemples d'informations privilégiées importantes : acquisitions ou dessaisissements éventuels, renseignements financiers internes, développements de produits majeurs, gain ou perte d'un contrat important, ou toute opération de financement importante liée à CAE, ses fournisseurs et ses clients.

Nous devons attendre la divulgation publique complète de ces informations avant de les communiquer. L'information est considérée comme publique lorsqu'elle a été diffusée officiellement et largement, et que les investisseurs ont eu suffisamment de temps pour l'évaluer (habituellement deux jours ouvrables).



[Pour en savoir plus, consultez la section « Délit d'initié » des politiques et procédures de l'entreprise.](#)

Contributions politiques

Aucune de nos entreprises ne peut faire de don à un parti politique, à un membre d'une formation politique ou à un candidat à une élection, sauf si ce don a été approuvé par le groupe Affaires publiques et Communications mondiales et qu'il a été fait conformément aux lois applicables. En tant qu'employés, nous pouvons exercer librement des activités politiques, à condition de le faire en dehors des heures de travail et de ne pas utiliser les biens de la société à ces fins.



[Pour en savoir plus, consultez les sections « Dons de charité et commandites », « Lobbying et contributions politiques » et « Anticorruption » dans les politiques et procédures de la société ou consultez le site Web de CAE.](#)

Collaboration avec des tiers

Nous devons également bien choisir les personnes avec lesquelles nous collaborons. Nous exerçons un contrôle de diligence raisonnable fondé sur les risques à l'égard de nos fournisseurs et partenaires d'affaires afin de ne travailler qu'avec des tiers qui partagent nos valeurs d'intégrité. Nous attendons de tous ces tiers qu'ils respectent nos normes d'éthique professionnelle, et nous examinons soigneusement l'impact social et environnemental du travail qu'ils font pour nous.



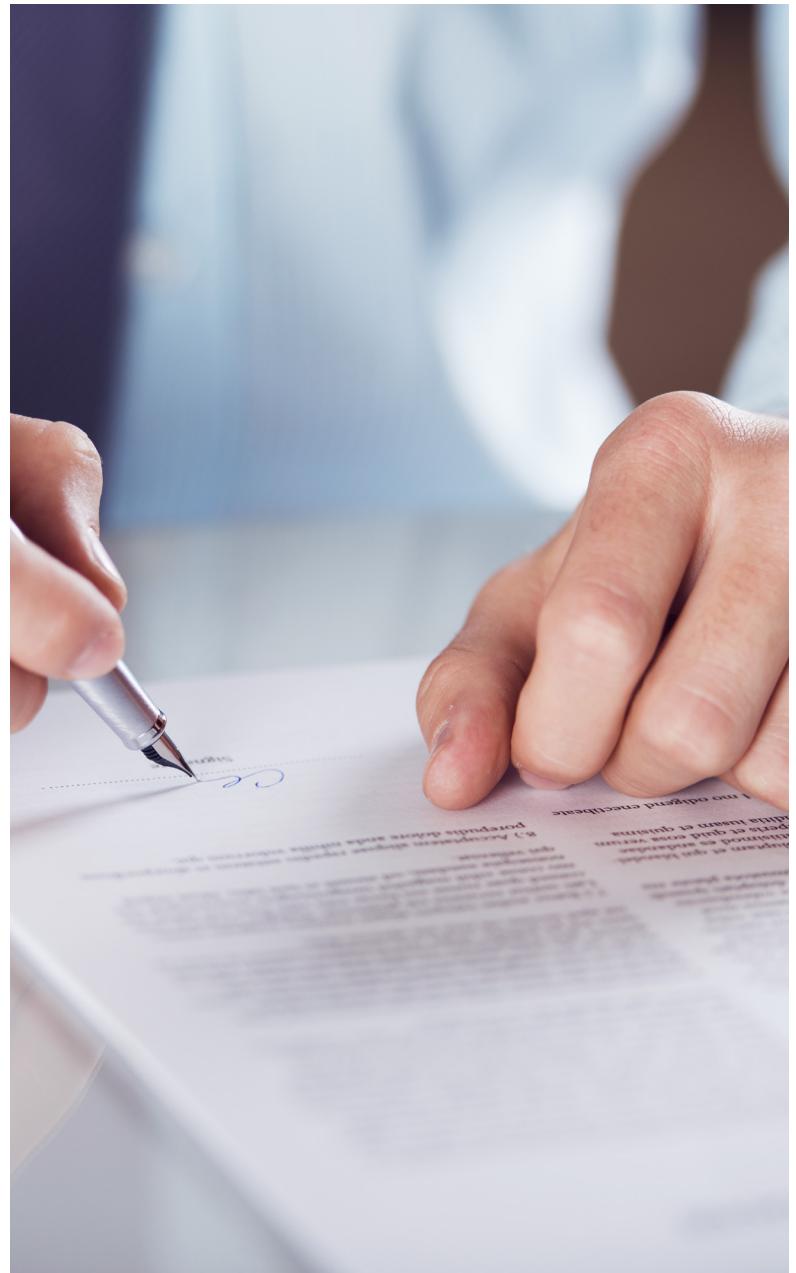
Tenue des dossiers et des contrats

Les clients, les organismes de réglementation et les investisseurs s'attendent à ce que nous maintenions des dossiers précis dans nos systèmes. Par conséquent, nous devons consigner rapidement et correctement toutes les transactions commerciales dans nos livres et registres. Nous veillons également à ce que tout contrat impliquant CAE soit consigné dans un écrit et signé par toutes les parties concernées. Seul le service juridique peut autoriser des lettres d'accompagnement ou d'intention qui ne font pas partie du contrat.

Des frais inappropriés appliqués aux contrats gouvernementaux et à des clients peuvent entraîner la responsabilité civile et pénale de CAE et de tout employé concerné. Il en va de même pour nos états financiers. Il incombe aux employés chargés de la préparation de ces états de veiller à ce que toutes les informations soient exactes.



Pour en savoir plus, consultez les sections « Contrats et engagements », « Anti-corruption », « Cadeaux et marques de courtoisie » et « Partenaires d'affaires » dans les politiques et procédures de la société.



Se respecter les uns les autres

Nous savons que la dignité et la responsabilisation de chacun sont également importants.

- Nous avons une politique de tolérance zéro vis-à-vis la discrimination.
- Nous avons une tolérance zéro contre toute forme de harcèlement.



Nos croyances, nos suppositions, nos paroles et nos actions ont un impact sur nos collègues et, en fin de compte, sur notre culture. Chacun d'entre nous a un rôle à jouer pour faire de CAE un lieu de travail digne et exempt de harcèlement pour tous. C'est pourquoi nous devons toujours nous traiter mutuellement avec respect et nous opposer vigoureusement à toute forme de discrimination ou de harcèlement.

Égalité des chances

À CAE, notre objectif est d'être un employeur de choix. Par l'intermédiaire de nos politiques et pratiques d'emploi, nous cherchons à recruter, perfectionner, récompenser et maintenir en poste nos employés en fonction de leur mérite, de leur capacité et de leur rendement. La discrimination, l'intimidation ou le harcèlement fondé sur un trait personnel (comme l'âge, la race, la religion, la couleur, l'origine ethnique, l'origine nationale, le handicap, l'orientation sexuelle, le sexe, l'identité de genre, l'expression de genre ou l'état matrimonial) n'est pas toléré.

L'inclusion

À CAE, nous créons et maintenons une culture et un milieu de travail dans lequel tous les employés peuvent se sentir acceptés, inclus et appréciés pour qui ils sont. Nous sommes déterminés à prendre tous les moyens raisonnables pour cerner et éliminer les obstacles à l'inclusion.

Entre autres, nous encourageons :

- La communication et la coopération respectueuses entre tous les employés, à tous les niveaux;
- Le travail d'équipe et la participation des employés, assurant ainsi une représentation équitable de tous les groupes d'employés et des points de vue.

Nous nous attendons à ce que tous nos employés traitent les autres avec dignité et respect en tout temps. Tous les employés doivent afficher une conduite professionnelle qui représente l'inclusion au travail, lors de fonctions professionnelles dans le milieu de travail ou non, et lors d'autres événements commandités par l'entreprise.

Le harcèlement

Le pouvoir d'agir est l'une de nos valeurs centrales. Toutes les formes de violence ou de harcèlement, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques, visent à priver les gens de leur pouvoir et ne sont pas tolérées à CAE. Nous nous engageons à faire en sorte que nos employés, consultants, fournisseurs et clients se sentent en sécurité, respectés et valorisés.

Harcèlement sexuel

Toute allégation de harcèlement sexuel est traitée avec sérieux, sensibilité et confidentialité. Si nous croyons que nous sommes victimes de harcèlement sexuel au travail, les Ressources humaines peuvent nous guider sur la marche à suivre.

Au besoin, CAE fait appel au service juridique et à des avocats externes dans le cadre des enquêtes sur des allégations touchant des personnes, y compris celles portant sur diverses formes de harcèlement. Si les allégations s'avèrent fondées, les personnes impliquées s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

Le saviez-vous ?

CAE définit le harcèlement sexuel comme tout type de contact physique, de remarques, d'insultes, de blagues et de commentaires de nature sexuelle; les demandes non sollicitées de faveurs sexuelles; ou toute intimidation, représailles, traitement injuste, refus de promotion ou licenciement résultant d'un refus d'accorder ces faveurs.





Faire respecter
les droits de
la personne

Faire respecter les droits de la personne

Nous considérons la protection des droits de la personne comme une responsabilité d'entreprise fondamentale, faisant partie intégrante de notre mission et de nos valeurs.

Nous nous efforçons d'atténuer le risque de violation des droits humains fondamentaux dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous menons nos activités dans le respect des droits de la personne dans tous les territoires où nous exerçons des activités, en traitant nos employés et les personnes travaillant pour nos fournisseurs avec dignité et équité.

Nous avons une tolérance zéro pour l'esclavage moderne, le travail forcé et d'autres violations des droits de la personne.

Ceci inclut notamment :

- Offrir des salaires équitables et compétitifs;
- Interdire le recours au travail des enfants ou au travail forcé;
- Ne pas se livrer à la traite des personnes à quelque fin que ce soit;
- Fournir un environnement de travail sûr à nos employés et sous-traitants et assurer la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés et des autres personnes qui peuvent être touchées par nos activités;
- Favoriser un milieu de travail diversifié et inclusif où tous les employés sont traités de manière équitable, respectueuse, éthique et avec dignité;
- Respecter le droit des employés d'exercer leur droit de libre association et de communiquer librement avec leurs gestionnaires au sujet de leurs conditions de travail sans crainte de harcèlement, d'intimidation, de sanctions, de pressions ou de représailles.



Pour en savoir plus, consultez la section « Droits de la personne » dans les politiques et procédures de la société, ou consultez le site Web de CAE.



« Nous considérons que la protection des droits de la personne est une responsabilité d'entreprise fondamentale. Nous agissons avec diligence raisonnable pour éviter de porter atteinte au droit d'autrui dans toutes nos activités et relations et tout au long de notre chaîne de valeur. Nous ne tolérerons aucune action mettant en danger le droit d'une personne d'être traité avec équité et dignité. »

Hélène V. Gagnon
Cheffe de la direction du Capital humain et du Développement durable

Assurer un milieu de travail sécuritaire

- Nous assurons notre sécurité mutuelle.
- Nous maintenons un environnement de travail sûr et sain.
- Nous favorisons une culture dans laquelle chacun se sent habilité et responsable d'adopter des comportements sécuritaires.



Les gens doivent être en sécurité pour contribuer à leur plein potentiel. À CAE, assurer la sécurité de toute personne qui pénètre dans nos locaux est une priorité absolue.

Il est interdit de travailler sous l'influence de l'alcool ou de drogues contrôlées, ou d'apporter ces substances sur le lieu de travail ou sur les sites des clients. Il en va de même pour les armes à feu. Si les lois municipales interdisent de fumer au travail et dans les lieux publics, on peut alors fumer uniquement pendant sa pause à l'extérieur du bâtiment.

Santé et sécurité au travail

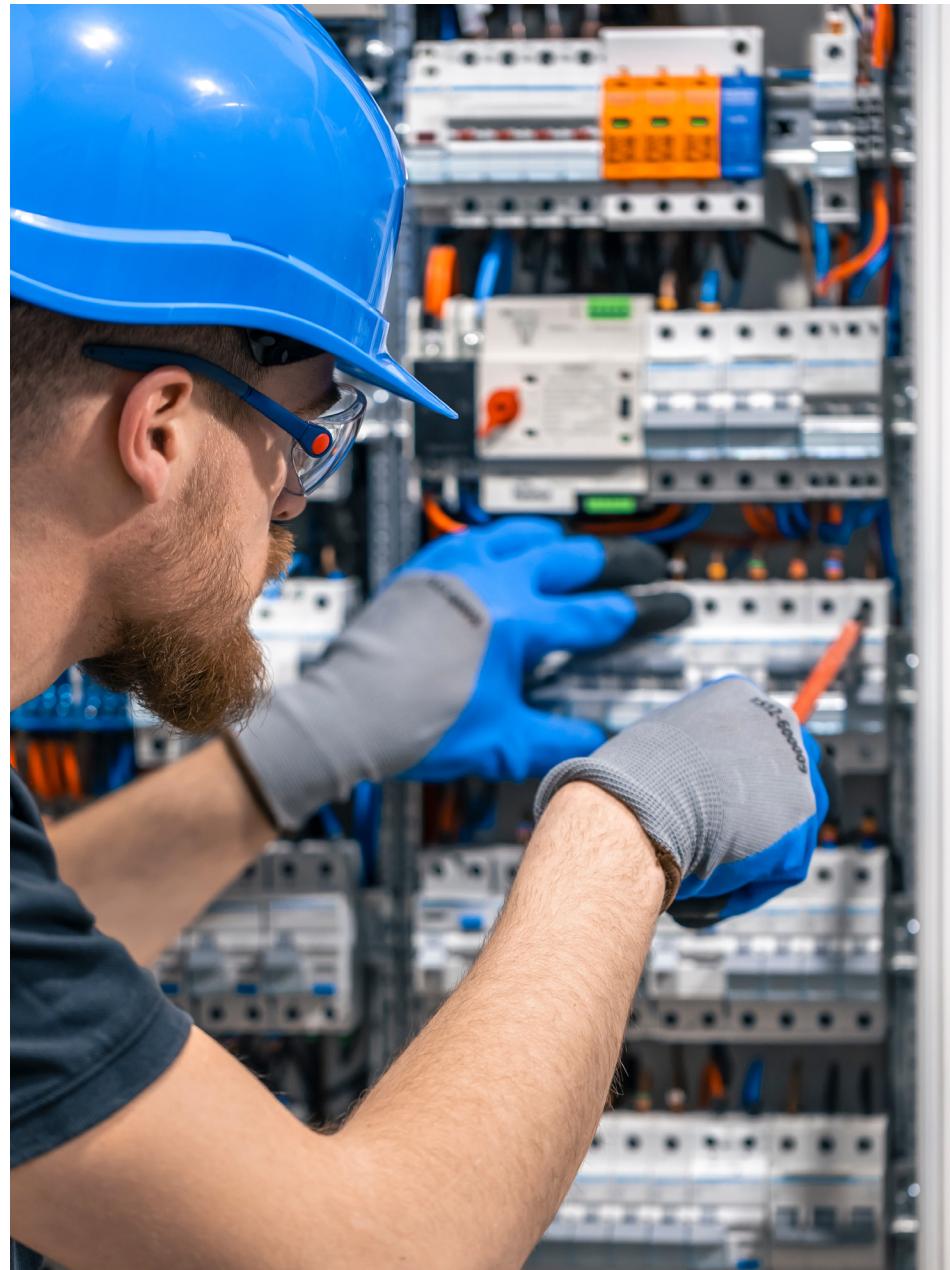
Pour maintenir notre succès, l'excellence en matière de santé et de sécurité est primordiale. À CAE, nous mettons en œuvre des pratiques de pointe dans les domaines de la santé et de la sécurité, et nous nous conformons à l'ensemble des règlements connexes. Nous nous engageons également à l'amélioration continue. Nous favorisons une culture de santé et de sécurité dans laquelle tout le monde se sent habilité et responsable d'adopter et d'encourager des comportements sécuritaires.

En tant qu'employés de CAE, nous devons :

- Comprendre et respecter toutes les politiques, procédures et pratiques de santé et de sécurité, y compris en ce qui concerne l'utilisation d'un équipement de protection individuel au besoin;
- Assumer la responsabilité de notre propre sécurité et celle de nos collègues;
- Participer activement aux activités de formation en matière de santé et de sécurité;
- Cerner et communiquer les dangers en milieu de travail et prendre des mesures pour y remédier.



Pour en savoir plus, consultez la section « Environnement, santé et sécurité à l'échelle mondiale » dans les politiques et procédures de la société.





Communiquer avec
les intervenants
externes

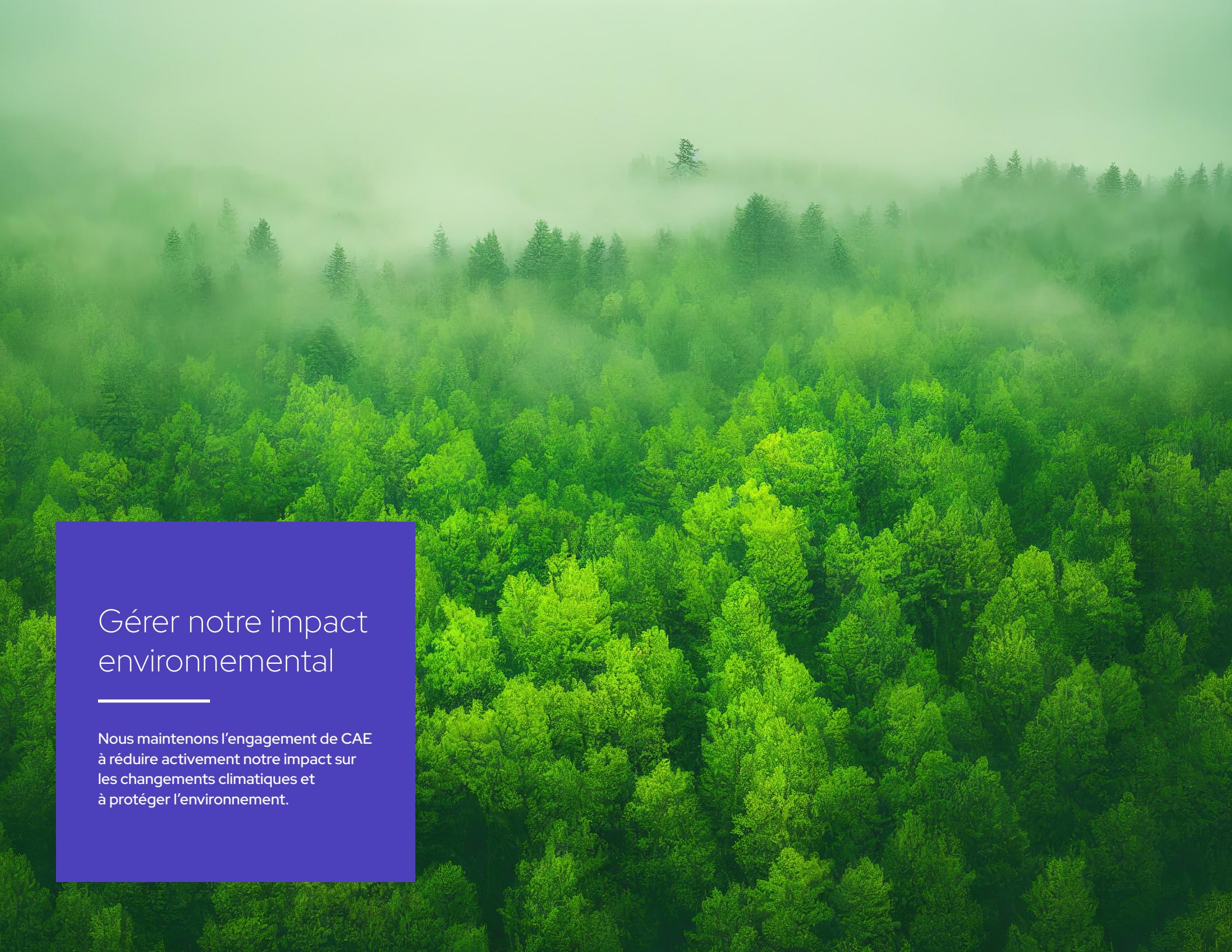


C'est parce qu'elle est si facile à ternir que l'image publique d'une entreprise doit être soigneusement préservée. De plus, en tant qu'émetteur public ayant des actions inscrites à la bourse, CAE est régie par des règles d'information strictes. C'est pourquoi, à moins que cela ne fasse partie de notre travail, nous avons besoin de la permission du groupe Affaires publiques et Communications mondiales avant de faire des déclarations publiques ou de parler aux médias au nom de CAE.

De plus, nous sommes tous responsables de ce que nous mettons en ligne et devons réfléchir à deux fois avant de publier quoi que ce soit sur les plateformes de médias sociaux. Nous ne publions jamais rien qui soit discriminatoire ou diffamatoire, et nous ne parlons jamais au nom de CAE, à moins d'avoir eu la permission de le faire. Soyez toujours conscient de la réalité des médias sociaux : les écrits restent et peuvent aussi être partagés à l'échelle de la planète.



[Pour en savoir plus, consultez les sections « Divulgation » et « Médias sociaux » dans les politiques et procédures de la société.](#)



Gérer notre impact environnemental

Nous maintenons l'engagement de CAE
à réduire activement notre impact sur
les changements climatiques et
à protéger l'environnement.



CAE s'engage activement à assurer la protection de l'environnement dans toutes les collectivités où elle exerce ses activités. Nous prenons des mesures proactives pour minimiser l'impact de nos activités sur les changements climatiques, la biodiversité et l'épuisement des ressources. Nous attendons de nos employés qu'ils soutiennent nos efforts pour atteindre les objectifs que nous avons établis. Nous nous attendons également à ce que nos dirigeants et nos employés tiennent compte de l'impact environnemental dans toutes les décisions d'affaires afin d'atteindre la croissance durable pour notre entreprise et d'obtenir de meilleurs résultats pour tous. Cela comprend :

- Saisir toutes les occasions de réduire les émissions de carbone de nos opérations et de notre chaîne de valeur;
- Développer des produits et services durables;
- Assurer un approvisionnement et une utilisation responsables des ressources naturelles rares;
- Atténuer l'impact de nos opérations sur les écosystèmes.



Pour en savoir plus, consultez la section « Environnement, santé et sécurité à l'échelle mondiale » dans les politiques et procédures de la société, ou consultez le site Web de CAE.



Renforcer la sécurité aérienne

Nous travaillons ensemble pour assurer la sécurité des pilotes, des équipages, des passagers et de l'espace aérien du monde entier.

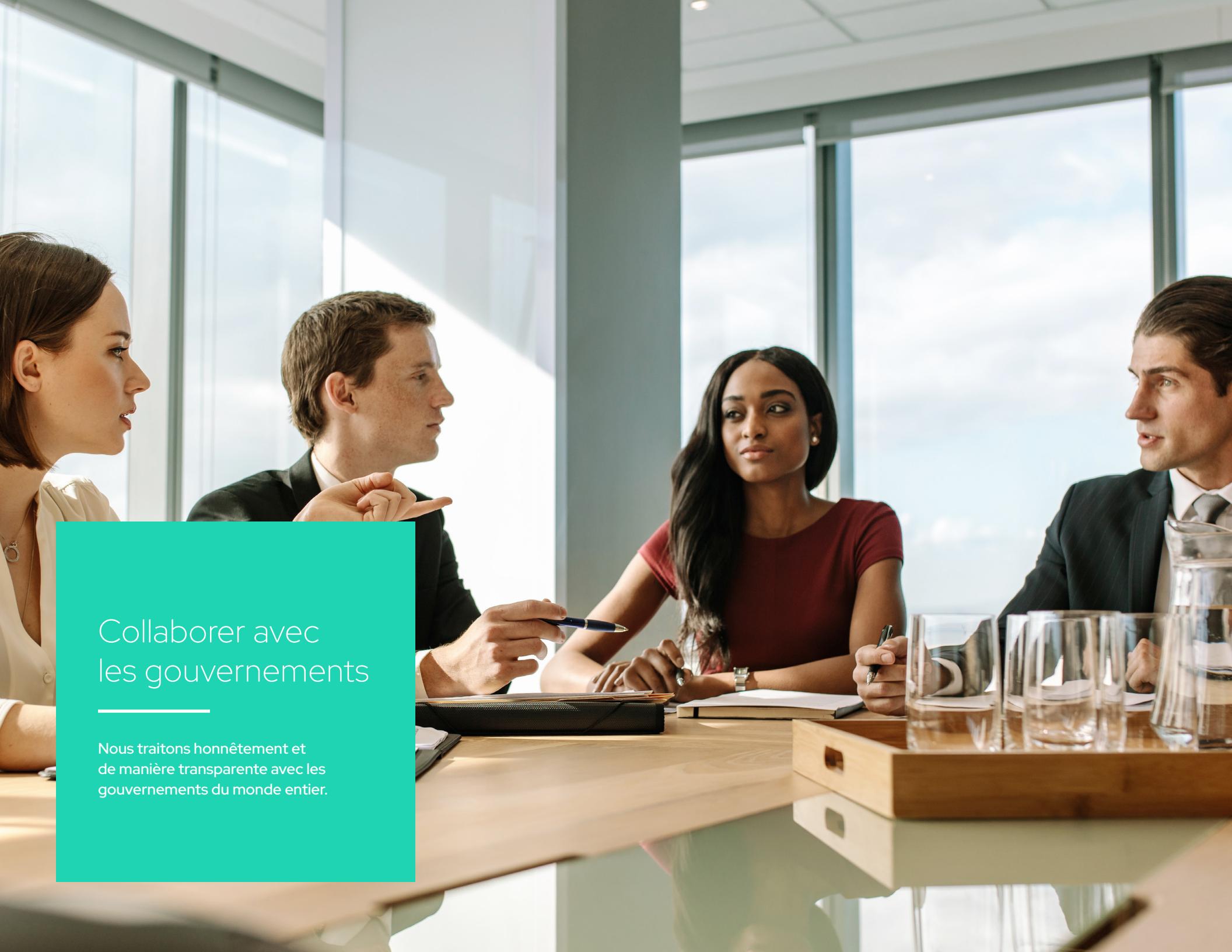


À CAE, nous nous efforçons d'atteindre les niveaux de sécurité les plus élevés pour tous nos intervenants. Pour ce faire, nous travaillons ensemble pour nous assurer que nous respectons les réglementations / normes mondiales et les exigences en matière de sécurité des clients. Nous évaluons continuellement la performance de sécurité de nos propres activités. En outre, nous soutenons activement notre initiative « Just Culture », qui encourage le signalement ouvert, honnête et précoce des problèmes de sécurité par l'ensemble des intervenants.

Grâce à nos processus de détermination des dangers, d'évaluation des risques, de rapports en matière de sécurité et d'enquêtes sur les incidents, nous contribuons à la définition et à la résolution des dangers, nous partageons à grande échelle les renseignements liés à la sécurité en temps opportun et améliorons sans cesse nos politiques, nos procédures ainsi que le système de gestion de la sécurité.

Collaborer avec les gouvernements

Nous traitons honnêtement et
de manière transparente avec les
gouvernements du monde entier.



Contrats gouvernementaux

La responsabilité civile ou pénale de CAE, ou la nôtre en tant qu'individus, peut être engagée si nous transmettons à un client gouvernemental une proposition, un devis ou un document délibérément faux, incomplet ou trompeur. C'est pourquoi, en tant que fournisseur ou sous-traitant, il est essentiel de respecter toutes les règles et exigences relatives aux contrats gouvernementaux et à l'approvisionnement.

Demandes de renseignements

Il peut arriver qu'un représentant du gouvernement fasse une demande de renseignements qui va au-delà des pratiques et des procédures normales. Lorsqu'un représentant de gouvernement vous demande en entrevue, cherche à obtenir des renseignements, veut accéder à un fichier ou pose une question inhabituelle, on doit contacter son superviseur qui, à son tour, consultera le groupe Affaires publiques et Communications mondiales, le service juridique ou le bureau mondial de l'Éthique et de la Conformité.

Renseignements classifiés du gouvernement

Si notre autorisation de sécurité nous permet d'accéder à des informations classifiées, nous devons veiller à nous conformer strictement à l'ensemble des règlements et des procédures applicables lors du traitement de ces informations. Nous ne devons jamais accéder à une information classifiée, l'accepter ou la conserver sans avoir obtenu l'autorisation préalable et sans en avoir besoin pour notre travail. Notre chef de la sécurité est responsable de déterminer quels documents sont ou devraient être restreints ou classifiés.

Lobbyisme

Toutes les communications et relations d'affaires avec les représentants du gouvernement doivent être conformes à notre Code, à notre Politique anticorruption, à la Politique sur les cadeaux et marques de courtoisie et à toute autre exigence applicable, qu'elle découle d'une loi, d'un règlement ou d'une politique.



Lors d'une récente conférence, j'ai discuté avec un participant qui travaille pour un organisme gouvernemental. À l'heure actuelle, son ministère étudie les modifications à un règlement qui pourrait avoir une incidence sur nos perspectives d'affaires dans un nouveau marché important. Puis-je l'appeler et lui demander d'organiser une réunion afin que nous puissions en savoir plus?





Protéger
notre propriété
intellectuelle

Nous traitons la propriété intellectuelle
avec l'importance qu'elle mérite.



Comme beaucoup de nos clients et fournisseurs, nous investissons massivement pour développer la propriété intellectuelle, y compris, entre autres, les brevets, les dessins, les droits d'auteur, les marques de commerce, les secrets commerciaux et le savoir-faire, qu'ils soient enregistrés ou non.

La propriété intellectuelle d'une entreprise est un actif commercial extrêmement précieux et un avantage concurrentiel majeur. Un traitement négligent de cette propriété peut entraîner des dommages irréparables pour la compétitivité d'une entreprise, les relations avec ses intervenants et leur confiance.

Lors de notre embauche à CAE, nous signons des ententes indiquant que tout ce que nous créons dans le cadre de notre travail ou en relation avec les activités de l'entreprise appartient à CAE.

Nous protégeons avec diligence la propriété intellectuelle de CAE en nous conformant à la politique et aux lignes directrices de l'entreprise en matière de propriété intellectuelle, y compris celles relatives à l'image de marque et aux logiciels open source, entre autres.

Nous ne divulguons la propriété intellectuelle de CAE qu'à nos collègues qui ont besoin de cette information pour accomplir leur travail, ou lorsque nous avons les ententes appropriées en place. Nous protégeons la propriété intellectuelle des tiers en respectant nos ententes à cet égard avec eux. Nous nous engageons également à ne pas détourner les secrets commerciaux de tiers.

Nous signalons une violation des politiques et des lignes directrices de CAE en matière de propriété intellectuelle de la même manière que nous signalons toute autre violation du présent Code. En outre, nous devons signaler rapidement au service juridique toute utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle de CAE par un tiers.

 Pour en savoir plus, consultez la section « Propriété intellectuelle » dans les politiques et procédures de la société.

Respecter
la confidentialité
et la vie privée

Nous respectons et protégeons le droit
de chacun à la vie privée.



Si nos courriels et notre messagerie vocale internes sont sécurisés, nous savons que les systèmes téléphoniques et de courriels/données de certains pays sont régulièrement surveillés à la recherche de renseignements confidentiels.

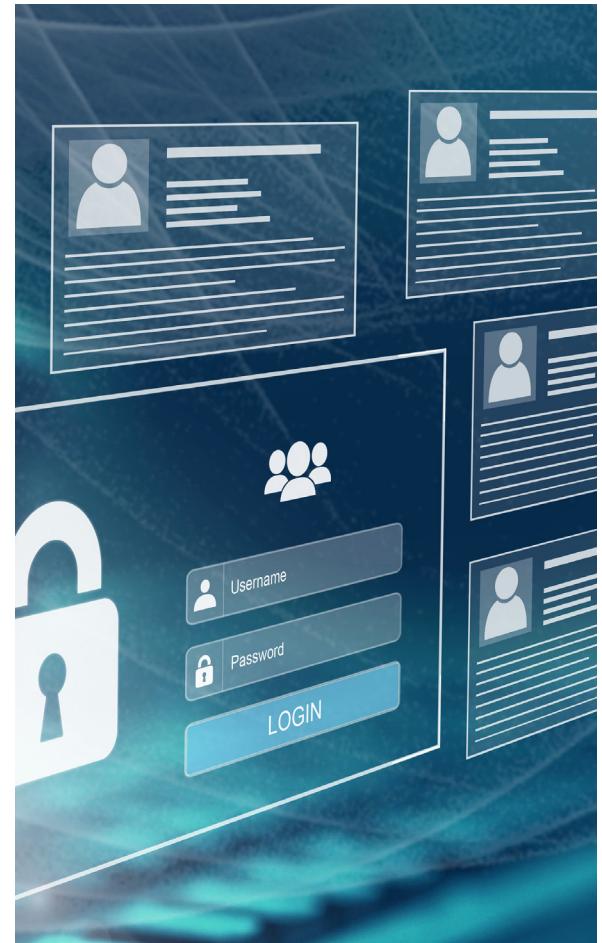
Nous protégeons les renseignements confidentiels.

La protection des renseignements confidentiels est extrêmement importante à CAE, qu'il s'agisse de renseignements personnels ou d'entreprise. Aucun renseignement confidentiel ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué sans autorisation. Nous sommes tenus à nos obligations de confidentialité même lorsque nous ne travaillons plus à CAE.

Les renseignements confidentiels englobent tous les renseignements qui ont de la valeur pour CAE ou un tiers, et qui ne sont pas disponibles publiquement. Cela inclut les renseignements générés au sein de CAE ou qui ont été obtenus en toute confidentialité d'un tiers en vertu d'une entente de non-divulgation. Des exemples de renseignements confidentiels incluent les données financières, les plans stratégiques, la propriété intellectuelle, les renseignements sur les offres et les propositions, les renseignements personnels, les documents d'ordre juridique et les renseignements sur les clients et les fournisseurs.

Nous contrôlons soigneusement l'accès à tous les renseignements confidentiels et privés lorsque nous travaillons au bureau ou à l'extérieur, même depuis notre bureau à domicile ou dans nos espaces de travail collaboratifs. Nous ne communiquons ces renseignements qu'à nos collègues qui en ont besoin pour leur travail, ou lorsque nous avons les ententes de confidentialité appropriées en place. Nous ne communiquons pas de renseignements confidentiels aux membres de notre famille ni à nos proches ou amis. Nous n'en discutons pas non plus dans les lieux publics. Lorsque nous communiquons des renseignements confidentiels à des tiers, nous le faisons uniquement par l'intermédiaire de supports sécurisés et conformément aux politiques de CAE. Aussi, nous devons obtenir les autorisations nécessaires avant de communiquer des renseignements confidentiels à l'extérieur de CAE, et nous nous assurons ensuite de les détruire conformément aux exigences de sécurité de CAE.

En outre, nous devons immédiatement restituer tout renseignement confidentiel en notre possession conformément aux ententes de confidentialité applicables, ou lorsque nous cessons de travailler à CAE pour quelque raison que ce soit.



Si nous utilisons ou communiquons des renseignements personnels d'un employé de manière inappropriée, CAE pourrait s'exposer à des amendes et à des sanctions, et nous pourrions faire face à des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

Nous respectons la vie privée.

La collecte, l'utilisation, la communication ou le traitement d'un renseignement personnel sur autrui n'est possible que pour une finalité légitime et par des moyens licites. Il faut limiter la collecte de renseignements personnels à ce qui est nécessaire pour atteindre la finalité initialement prévue, et nous traitons ces renseignements de manière sécurisée et confidentielle conformément aux politiques de CAE. Les renseignements personnels ne sont conservés que pour la durée nécessaire, puis ils sont détruits ou rendus anonymes conformément à la loi.

Nous pouvons faire face à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement si nous communiquons des renseignements personnels sur autrui à des personnes non autorisées.



Pour en savoir plus, consultez la section « Protection et confidentialité des données » dans les politiques et procédures de la société.

Utiliser les actifs de CAE de manière responsable

Les biens de CAE sont importants.





Nous sommes tous responsables de la protection des actifs de CAE, que ce soit contre les dommages, les pertes, les mauvaises utilisations ou le vol, que nous soyons sur les lieux de CAE ou à l'extérieur. Ces actifs comprennent les espèces, les biens tangibles, la propriété intellectuelle, la technologie et tous les renseignements et données liés à nos activités et nos clients. Nous pouvons sortir certains actifs de CAE pour accomplir notre travail; cependant, nous devons respecter toutes les politiques et procédures applicables pour assurer la sécurité de ces actifs.

Actifs numériques

Lorsque nous utilisons des actifs numériques de CAE, nous devons :

- Utiliser uniquement les applications autorisées;
- Respecter les exigences légales et contractuelles applicables, notamment les licences et les obligations de confidentialité;
- Se conformer aux exigences de sauvegarde informatique et de protection antivirus;
- Protéger tous les identificateurs d'accès
- Signaler les incidents de cybersécurité et toute violation à nos politiques;
- Maintenir la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des renseignements de CAE.

Tous les documents, renseignements et contrats doivent être conservés dans des outils informatiques approuvés pour éviter de les perdre et faciliter l'accès aux collègues qui ont besoin de ces informations pour leur travail.

Nous veillons également à utiliser, stocker et protéger les renseignements confidentiels (y compris les renseignements personnels, les données contrôlées à l'exportation, les renseignements appartenant à CAE et les renseignements appartenant à des tiers) conformément aux exigences applicables et aux politiques et directives de CAE.



Pouvez-vous donner quelques exemples d'une utilisation des médias sociaux qui enfreint nos politiques ?

Internet, intranet et courriel

Que nous travaillions à CAE ou en dehors, y compris à domicile, nous utilisons l'Internet, l'intranet et le courrier électronique principalement à des fins professionnelles. Nous pouvons accéder à l'Internet pour des recherches ou une navigation non professionnelle, à condition de le faire en dehors des heures de travail et que cela ne nuise ni à notre productivité ni à la réputation de CAE. Nous n'utilisons jamais notre adresse de courrier électronique CAE pour créer un compte personnel sur les médias sociaux ou pour des raisons personnelles qui pourraient aller à l'encontre des politiques de CAE. Nous nous conformons également à toutes les politiques de CAE et aux lois applicables couvrant la propriété intellectuelle, la protection des renseignements personnels, les droits de la personne, la diffamation, la pornographie et la concurrence déloyale.

Nous devons toujours utiliser les actifs numériques de CAE de manière responsable. CAE se réserve le droit de surveiller, d'examiner, d'intercepter, d'accéder, de modifier, de supprimer ou de divulguer tous les fichiers et dossiers électroniques de ses systèmes et serveurs.

Nous reconnaissons également que les ordinateurs et les téléphones cellulaires de CAE, ainsi que tout téléphone cellulaire, tablette ou autre dispositif personnel autorisé, peuvent être vérifiés par CAE ou un tiers pour assurer la protection des renseignements confidentiels, ou dans le cadre d'un processus de litige ou d'une ordonnance du tribunal.



Pour en savoir plus, consultez les sections « Technologie de l'information » et « Médias sociaux » dans les politiques et procédures de la société.

Utilisation responsable de l'intelligence artificielle et de l'analyse de données

CAE a toujours été à l'avant-garde de l'innovation technologique, repoussant constamment les limites pour rendre le monde plus sûr.

La dernière révolution est l'essor de l'intelligence artificielle, qui présente diverses opportunités pour CAE et ses parties prenantes. Par exemple, elle a le potentiel d'améliorer l'efficacité de nos processus d'affaires et opérationnels et d'améliorer la formation et les opérations critiques de nos clients, tout en nous aidant à relever de nombreux autres défis. Cependant, l'intelligence artificielle doit toujours être développée, déployée, maintenue et utilisée en gardant certains principes en tête (sécurité/fiabilité, éthique, centrée sur l'humain, exempt de biais, digne de confiance, transparente, vérifiable et responsable), tout en tenant compte des autres risques et menaces liés à l'intelligence artificielle.

Étant donné que l'intelligence artificielle est une discipline en constante évolution, il est essentiel de prendre en compte et de gérer les risques associés à son développement, son utilisation et son déploiement. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en place une politique et des lignes directrices sur l'intelligence artificielle responsable, qui couvrent des cas d'utilisation spécifiques, tels que l'intelligence artificielle générative. De plus, nous avons créé un comité (Data & AI) pour superviser la mise en œuvre de cette politique et élaborer des directives supplémentaires, si nécessaire.



Pour en savoir plus, consultez la section « Intelligence artificielle responsable » et « Lignes directrices sur l'utilisation acceptable de l'intelligence artificielle générative » dans les politiques et procédures de la société.



Obtenir des conseils sur le Code

Nous prenons le temps de nous assurer
de bien comprendre ce code.



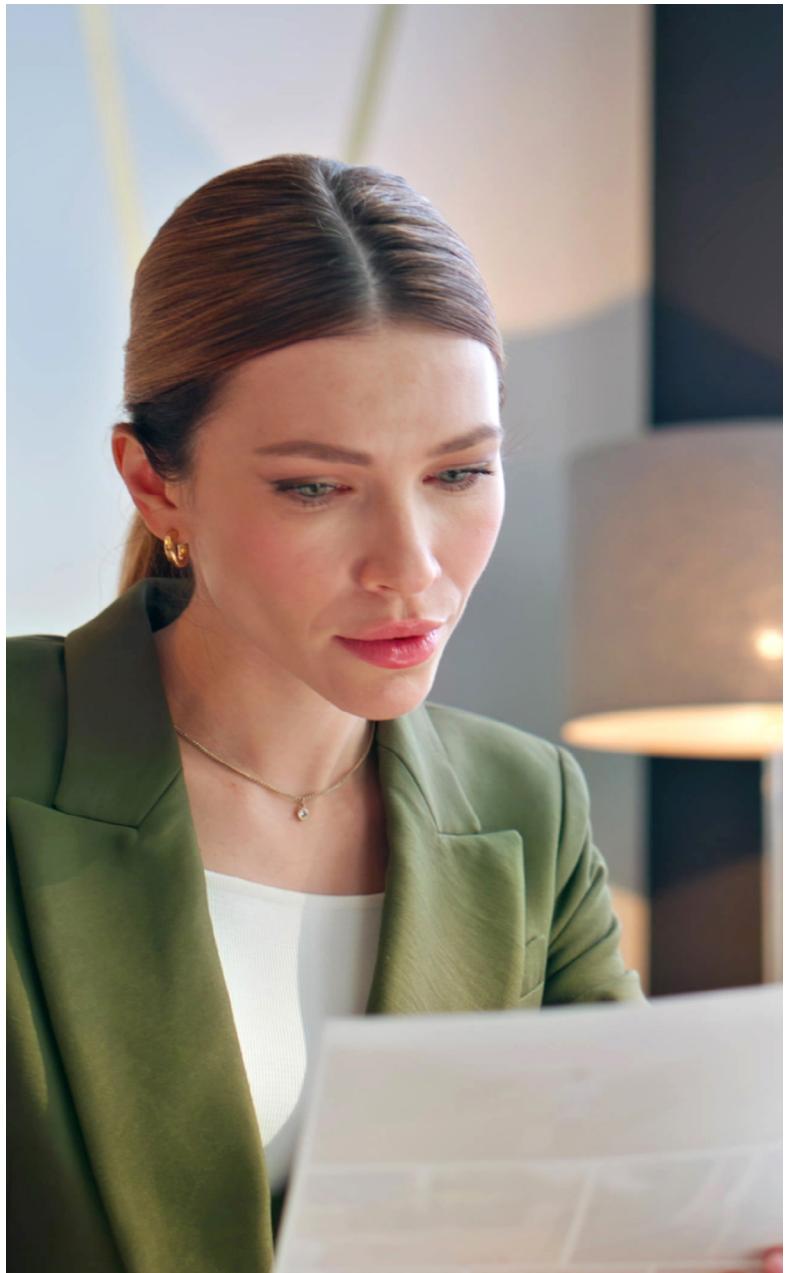
Politiques et procédures de CAE

Notre Code est complété par les politiques et des procédures de la société, qui fournissent généralement des attentes, des directives ou des exigences plus précises. Nous avons tous l'obligation de respecter les politiques et les procédures qui s'appliquent à nos activités. Toutefois, en cas de divergence entre le Code et une politique ou une procédure particulière, le Code prévaut toujours.

 [Pour en savoir plus sur les autres politiques et procédures de CAE, rendez-vous sur CAE 360, à la section « Politiques et procédures de la société ».](#)

Participer aux formations

Nous sommes tenus de suivre toutes les formations requises sur le Code et les autres politiques et procédures de CAE, y compris les formations de sensibilisation à la sécurité informatique, au plus tard à la date d'échéance. Nous sommes également tenus de confirmer chaque année notre adhésion au Code.



Obtenir de l'aide pour interpréter le Code

Lorsque nous ne sommes pas sûrs de quelque chose dans le Code, nous pouvons communiquer avec des personnes qui peuvent nous aider à le comprendre et à l'interpréter. Voici sommairement les principaux contacts qui peuvent nous aider :



Conflits d'intérêts

- Superviseur
- Éthique et Conformité
- Ressources humaines
- Service juridique



Questions concernant les employés

- Ressources humaines



Délit d'initié

- Chef des affaires juridiques



Que dois-je faire si mon chef de service me demande d'accomplir une tâche qui, selon moi, enfreint notre Code ou une loi?



Questions juridiques

- Service juridique



Demandes de renseignements des médias

- Affaires publiques et Communications mondiales



Infraction présumée au Code

- Superviseur
- Éthique et Conformité
- Ressources humaines
- Service juridique

Attestation
de conformité



Attestation de conformité

LA VERSION IMPRIMÉE DE CETTE ATTESTATION DE CONFORMITÉ AU CODE D'ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE DE CAE N'EST UTILISÉE QUE POUR LES EMPLOYÉS QUI LISENT UNE VERSION PAPIER DE CE DOCUMENT. TOUS LES EMPLOYÉS QUI ONT ACCÈS À WORKDAY DOIVENT ATTESTER LEUR ADHÉSION AU CODE EN LIGNE.

Je reconnais avoir lu et compris le Code d'éthique professionnelle de CAE et je m'engage à le respecter. Je comprends que je suis tenu de respecter les principes et les normes du Code. Je comprends également que toute violation au Code est un motif pour la mise en œuvre de mesures correctives pouvant entraîner des mesures disciplinaires, incluant la résiliation de mon contrat.

Je confirme n'avoir utilisé que des applications autorisées lors de mes activités liées à CAE et je comprends que les renseignements confidentiels et sensibles auxquels j'ai accès (y compris les renseignements personnels, les données contrôlées à l'exportation, les renseignements appartenant à CAE et les renseignements appartenant à des tiers) doivent toujours être utilisés, protégés et sécurisés de manière adéquate, et ne doivent pas être communiqués à des tiers sans autorisation.

Signature

Société

Nom en caractères d'imprimerie

Date

Numéro d'employé

Emplacement

CAE